

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2017

ENSEIGNEMENT

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°111 - décembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

RICHESSSES : CRIANTES INÉGALITÉS

Dossier :
Inégalités criantes, égalité
en souffrance ! P. 4-5



ÉDITO
De la Démocratie
P. 3



PENSIONS
Pénibilité :
un dossier...
pénible
P. 6



ENSEIGNEMENT
Quelle est la place du collectif
de travail dans les métiers de
l'enseignement ?
P. 9



IRB

In memoriam

Camarade Philippe Packeu



Né le 25 décembre 1937 à Ixelles et décédé le 13 octobre 2017 à Sint-Pieters-Leeuw.

Son engagement militant l'a notamment conduit à exercer plusieurs mandats syndicaux :

- Secrétaire régional intersectoriel du secteur Onderwijs ACOD BHV,
- Président intersectoriel de la CGSP-ACOD BHV,
- Membre du Bureau exécutif national de la CGSP-ACOD,
- Membre du Bureau exécutif de la FGTB-ABVV.

Nos pensées fraternelles l'accompagnent.



DANS NOS RÉGIONALES

IRB

Soirée-débat syndical

Femmes et Hommes de l'ombre dans les CPAS

Quelle implication pour les conseillers communaux face à la détresse des sans-abris ?

14 décembre de 19h à 22h

CGSP- rue du Congrès, 17 - 1000 Bruxelles (Salle A)

Avec la participation de

- Jean Peeters - Front Commun des SDF
- José Paredes - Union Bruxelloise des SDF
- Thomas Lemaigre - Revue Nouvelle

De la Démocratie

Monsieur Bacquelaine,
Monsieur le Ministre,

Le 10 octobre - hasard du calendrier le jour de notre grève dans les services publics - vous faisiez paraître une carte blanche osant une comparaison entre les différentes organisations syndicales.

À la lecture de celle-ci, nous pourrions, simplement, vous conseiller de ne pas trop vous hasarder sur les chemins de l'analyse politique. Mais ce serait un peu court, et le souci démocratique qui semble, par moments, vous animer mérite mieux que ce conseil.

Nous comprenons fort bien qu'un homme de votre famille politique fasse le choix de s'attaquer aux services publics, au statut du fonctionnaire, à la protection sociale, au droit du travail et aux organisations syndicales. Vous avez choisi votre camp, comme nous avons choisi le nôtre !

En revanche, l'utilisation d'amalgames douteux, de généralisations hâtives et de contre-vérités ne sont pas en votre honneur.

Car vous savez que la CGSP a tenté de négocier là où le Gouvernement, dont vous faites partie, ne voulait que consulter les organisations syndicales. Vous savez qu'après avoir laissé traîner en longueur le dossier de la pénibilité, vous voulez maintenant en finir dans les plus brefs délais.

Tout cela, vous le savez fort bien !

Mais revenons au point central de votre argumentation : la Démocratie !

Monsieur le Ministre, c'est se donner bonne conscience à moindre frais que de confondre, comme vous le faites, démocratie libérale et libéralisme, et il est regrettable de voir un homme tel que vous commettre une telle erreur.

Car le libre marché n'aime pas la démocratie, bien au contraire. La lecture des « grands » accords commerciaux mondiaux qui donnent la capacité aux multinationales d'attaquer les États qui, démocratiquement, ont fait le choix de prendre des mesures pour protéger l'environnement, la santé publique ou les travailleurs, le prouve à suffisance.

La Démocratie, c'est l'émergence et le respect de la contradiction, de la contestation.

La Démocratie, c'est la constatation de l'opposition de points de vue et la tentative, fragile, de travailler au dépassement de celle-ci. Bref, la Démocratie, la vraie, se juge à sa capacité de considérer l'opposition, fut-elle menée lors d'une manifestation ou d'une grève, non pas comme un péril mais comme une source de progrès.

Alors oui, nos actions peuvent être une menace pour vos choix politiques, peut-être même pour votre place de ministre. Mais jamais elles ne mettront en péril la Démocratie car elles sont, par la voix des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui les portent, une expression vivace de cette démocratie.

Une expression qui au fil des décennies a permis, grâce au courage et à la volonté, de nombreuses et significatives conquêtes sociales aujourd'hui menacées par votre gouvernement.

Votre crainte, c'est que certains fassent la preuve qu'il existe dans ce pays une opposition à vos politiques. Voilà pourquoi vous tentez de discréditer nos actions.

Pour finir, nous aurions aimé que votre exigence démocratique trouve à s'exprimer face aux méthodes et aux agissements du Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations. Votre silence en la matière en dit plus long sur votre conception de la Démocratie que vos dissertations sur le sujet !

Démocratiquement,

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Inégalités criantes, égalité en souffrance !

Le dernier rapport d'Oxfam¹ nous avertit qu'aujourd'hui 8 hommes (huit hommes !) possèdent autant que la moitié de la population mondiale. En Belgique aussi, l'extrême pauvreté d'une part et l'arrogante richesse d'autre part augmentent. Alors que les bons constats sont dressés, pourquoi les inégalités persistent-elles ?

Le rapport d'Oxfam montre que nos économies, à l'échelle mondiale, concentrent les richesses dans les mains de quelques fortunés au détriment des couches les plus défavorisées de la société, et majoritairement les femmes. Ainsi qu'Oxfam le décrit, les plus fortunés accumulent les richesses à un tel rythme que le premier « super-millionnaire » du monde verra son patrimoine dépasser le milliard de milliards de dollars dans 25 ans à peine. Pour mettre ce chiffre en perspective, il faudrait déboursier un million de dollars par jour pendant 2 738 ans pour dépenser 1 000 milliards de dollars ! Oxfam dresse ainsi le constat que les grandes entreprises et les plus fortunés alimentent la crise des inégalités en augmentant leurs revenus (et en diminuant les salaires des travailleurs), en éludant l'impôt et en utilisant leur pouvoir pour influencer des politiques qui leur sont favorables.

Des revenus décents, des richesses insolentes

Les 10 % de Belges les plus riches détiennent environ 44 % de toutes les richesses. Le top 1 % des plus riches détient plus que les 50 % des Belges qui sont à l'autre extrême de la répartition des richesses.

Le paysage salarial en Belgique est très écartelé. Celui qui gagne moins que 2 324 euros bruts se retrouve dans les 10 % des salaires les plus bas. Celui qui gagne plus que 5 421 euros bruts se trouve dans la tranche des 10 % les mieux payés. Depuis juin 2016, le revenu minimum mensuel moyen garanti s'élève en brut à 1 531 €. C'est totalement insuffisant pour garantir une sécurité d'existence.

Une part croissante de la population active peu qualifiée, des personnes âgées, des familles monoparentales, des jeunes possède un revenu inférieur au seuil de pauvreté².

Alors que notre Constitution assure à chacun le droit de vivre en dignité, l'évolution sans cesse grandissante des inégalités témoigne de l'hypocrisie d'un système qui préfère donner un chèque ridicule à une opération caritative que renforcer la protection sociale dont il est pourtant responsable.



Le nombre de personnes au RIS a augmenté de 40 000 unités. Du jamais vu !

Les riches s'enrichissent !

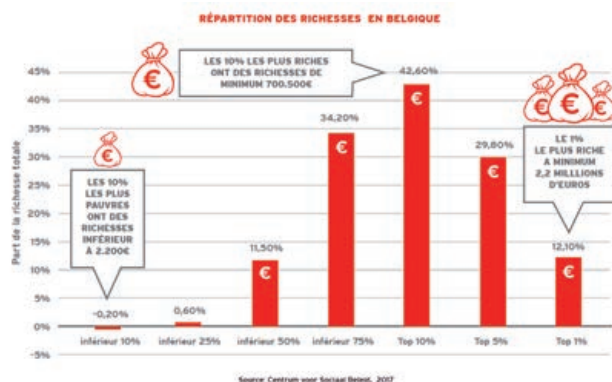
Les inégalités s'accroissent dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne les revenus. Depuis le milieu des années 1990, sous le coup de la financiarisation de l'économie, les plus riches ont recommencé à s'enrichir bien plus vite que les autres.

Ainsi que le décrit un article récent de *Financité*³, en Belgique, « entre 1982 et 2009, les dividendes sont passés de 4 à 13 % par rapport à la masse salariale. Les entreprises du Bel 20 distribuent actuellement plus de dividendes qu'elles ne font de bénéfices. Cette redistribution s'est réalisée au détriment des salariés et des investissements. »

À l'évidence, les classes les plus riches n'ont pas joué le jeu de la redistribution. Elles ont cessé d'y être contraintes lorsque les politiques libérales ont été mises en œuvre : explosion des salaires des hauts dirigeants, absence d'impôt sur la fortune, les dividendes, les plus-values, détaxation du patrimoine, dégressivité de l'impôt des personnes physiques, baisse de l'impôt des sociétés, exonération des cotisations sociales et, concomitamment, flexibilisation accrue du travail et baisse généralisée des salaires.

Comme si cela ne suffisait pas, l'absence de contrôle et une politique volontairement laxiste ont clairement favorisé l'évasion et la fraude fiscales. La FGTB a pu calculer⁴ qu'en Belgique, chaque année, la fraude représente plus de 20 milliards d'euros qui disparaissent dans les comptes offshore des paradis fiscaux. Plus de 2 000 milliards à l'échelle européenne... L'évasion fiscale a quant à elle coûté plus de... 221 milliards d'euros, selon les statistiques du SPF Finances⁵ !

On a tenté de nous faire croire que la richesse des riches ruissellerait dans toute l'économie via leur consommation et leurs investissements. Rien de tel bien sûr ! Les chiffres du FMI établissent que l'investissement en zone euro a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Cet argent est allé nourrir confortablement la spéculation financière...



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 12

Les pauvres s'appauvrissent

Les inégalités sont plus fortes aujourd'hui car un autre phénomène s'est amorcé suite à la crise de 2008 : l'appauvrissement des plus pauvres.

TAUX DE PAUVRETÉ DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES



TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES AVEC ENFANTS ET SANS TRAVAUX



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 16

En effet, comment ne pas constater la difficulté de trouver un emploi ou le nombre croissant de SDF dans la rue ? La lente diminution du niveau de vie des 10 % les moins favorisés constitue un retournement historique, un marqueur de notre histoire sociale.

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales traduisent mieux que tout discours l'importance du changement de société qui est en train de se produire. Ce choc nourrit le ressentiment à l'égard des « profiteurs » ! Le système se défend en ciblant aujourd'hui comme *profiteurs* moins les spéculateurs et les fraudeurs fiscaux que les chômeurs, les migrants ou les allocataires sociaux, tous affublés du signe de l'infamie de « *l'assisté*⁶ ».

Les diverses mesures prises ces dernières années ont affaibli notre système de protection sociale. Le contrat social a été rompu et les conséquences néfastes des politiques de droite deviennent de plus en plus claires.

En réalité, 90 % des indemnités qui existent en Belgique sont inférieures au seuil de pauvreté, alors que les besoins sont grandissants ! La politique menée par l'actuel gouvernement ne fait que créer des pauvres supplémentaires. Depuis que le gouvernement Michel est au pouvoir, le nombre de personnes au revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 40 000 unités⁷.

Des réponses concrètes maintenant !

Apporter des réponses concrètes aux besoins de la population doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes de reproduction des inégalités. Il est à présent avéré que la compétition et sa spirale infernale vers le bas nous conduisent à notre perte à tous. Choisissons la solidarité, c'est-à-dire *l'égalité* en action, et faisons porter l'ensemble des besoins sur la capacité contributive de chacun. Cela impose de réfléchir aux transformations de fond à apporter à notre modèle pour l'améliorer, de l'école au monde professionnel, en passant par la fiscalité, la santé, le logement, etc. Tout cela est une question de choix politiques.

Parmi ceux-ci, nous nous battons pour une meilleure redistribution des richesses. Et les outils de cette redistribution sont au cœur du modèle social que nous défendons : la négociation collective, la fiscalité fortement progressive, la protection sociale et les services publics

Les services publics sont en effet des outils de la redistribution des richesses et ce faisant, chacun, quel que soit son statut social ou ses revenus, peut trouver le moyen de répondre à des besoins vitaux et à des nécessités de premier ordre. Les services publics sont le patrimoine social universel de l'humanité !

1. OXFAM, Une économie au service des 99 %, <https://www.oxfam.org>
2. Selon l'Institut wallon de statistiques, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 115 € net par mois pour un isolé ou de 2 341 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans. Voir <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>
3. Julien Collinet, Pourquoi les riches ont-ils gagné ? L'inégalité des chances, Financité magazine, n°47, septembre 2017.
4. Étude réalisée en juin 2010 par le Dulbea de l'ULB : <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>
5. <http://www.lesoir.be/109141/article/2017-08-14/en-2016-221-milliards-se-sont-envoles-de-belgique-vers-des-paradis-fiscaux>
6. Pour les personnes qui ne sont pas ou plus sur le marché du travail, les revenus de remplacement assurent une sécurité d'existence. Selon les politiques de droite, ces revenus de remplacement sont trop élevés et n'inciteraient pas à travailler. C'est une aberration. En effet, près de 4 chômeurs sur 10 vivent avec moins de 1 000 € par mois.
7. Syndicats FGTB n°16, octobre 2017.

Pénibilité : un dossier... pénible

Après une longue période d'hibernation, la Commission spéciale du secteur public s'est à nouveau réunie, fin septembre 2017, pour poursuivre ses travaux. Près d'un an après avoir défini les critères de pénibilité, après des mois de silence, le Ministre entend maintenant mettre les bouchées doubles pour terminer ce dossier dans les plus brefs délais.

La CGSP continue à affirmer que les agents du service public méritent mieux qu'un traitement à la va-vite sur un sujet aussi important et cela d'autant plus que le ministre est incapable de nous présenter des simulations nous permettant de juger sur pièces des effets de sa réforme.

Pour nous qui connaissons les réalités de terrain, cette réforme est, à bien des égards, extrêmement dangereuse tant pour les futurs pensionnés que pour l'ensemble de notre système de protection sociale.

Ainsi, nous ne pouvons accepter que la pénibilité ne soit reconnue à un agent qu'après avoir presté 5 ans de fonctions pénibles. Les contraintes physiques, émotionnelles, d'horaire (...) ont, dès le début, des conséquences importantes sur la vie des agents. Elles doivent dès lors être prises en compte dès le début.

Le système proposé par le Ministre entend remplacer le régime des tantièmes préférentiels par des coefficients de pénibilité (1,05 – 1,10 et 1,15). Ainsi, à titre d'exemple, 5 années de fonction pénible avec un critère de 1,1 correspondront à 5 années et demi de service **pour le calcul de l'ouverture du droit à la pension.**

Or, les tantièmes interviennent **tant** dans le calcul de l'âge de départ à la retraite que dans le calcul du montant de celle-ci. Les coefficients de pénibilité que veut introduire le ministre ne serviront plus que pour déterminer l'âge à partir duquel l'agent peut partir à la pension. En d'autres termes, si l'exercice d'une fonction pénible (pendant au moins 5 ans) permettra à l'agent de partir (un peu) plus tôt, elle ne lui garantira plus qu'il puisse partir avec une pension complète ! Inacceptable pour la CGSP.

En outre, ces coefficients ne s'appliqueraient plus qu'à la carrière **effective** et donc plus aux périodes assimilées (exception faite des congés légaux). Passent donc à la trappe les périodes de protection de la maternité, de congé parental, d'accident du travail... Il s'agit d'un précédent extrêmement dangereux qui ouvre la porte à la fin des périodes assimilées !



Ajoutons à cela qu'aucune mesure n'est prévue pour ceux qui, dans le nouveau système, devront travailler au minimum jusque 60 ans alors qu'ils pouvaient partir en pension, dans le système précédent, avant 60 ans avec une pension complète (exemples : Cheminots, militaires, etc.).

Enfin, le système du Ministre Bacquelaine ne prévoit rien pour les agents contractuels. Or, une fonction est pénible ou elle ne l'est pas. Peu importe le lien juridique qui unit le travailleur à son administration ou son entreprise.

Après la pension mixte qui diminue grandement le montant de pension des travailleurs ayant commencé à travailler dans le service public comme contractuel avant

d'être nommé, et avant la suppression de la pension pour incapacité qui précarisera un nombre encore plus important de pensionnés, le Gouvernement entend faire des économies sur la pénibilité. La CGSP n'a pas marqué son accord sur cette proposition et demande au Ministre de revoir sa copie en profondeur car sa proposition est en l'état inacceptable !

Plus que jamais, il faut rester mobilisés !





30^e Congrès de l'ISP

Le 30^e Congrès de l'Internationale des services publics s'est tenu à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2017, célébrant par la même occasion sa 110^e année d'existence et de lutte sans relâche pour la défense des travailleurs des services publics.

L'Internationale des services publics rassemble plus de 20 millions de travailleurs/euses, représentés par plus de 700 syndicats dans 154 pays et territoires. Cette Fédération se consacre à la promotion des services publics de qualité partout dans le monde, et ses membres, dont deux tiers sont des femmes, travaillent dans les services sociaux, la santé, les services municipaux et de la communauté, l'administration centrale et les services de distribution tels que l'eau et l'électricité.

Sa secrétaire générale, Rosa Pavanelli, occupe admirablement ce poste depuis 2012 et a contribué, après des années plus houleuses ayant précédé le dernier congrès de Durban, à redonner à l'ISP une présence d'action d'ampleur internationale et un poids incontestable dans le combat pour des services publics de qualité et le respect des droits des travailleurs. Elle a été réélue à l'unanimité pour un mandat de 5 ans à l'occasion de ce congrès.

Son président, Dave Prentis, est également secrétaire général du syndicat britannique du secteur public UNISON.

Le Congrès fut l'occasion de très nombreux et riches débats, de discussions

enthousiastes et constructives autour du programme d'action 2018-2021 soumis par le Bureau exécutif et des quelques 55 résolutions proposées par les syndicats affiliés à la Fédération.

Le rapport d'activités 2013-2017, présenté par Rosa Pavanelli, retrace les grandes avancées de l'ISP sur ces 5 dernières années dans les 4 grands domaines que le Comité exécutif de l'organisation s'était fixés comme challenges prioritaires en 2013, dans un document intitulé « *Working for Alternatives* » :

- la lutte contre la privatisation,
- le renforcement des droits syndicaux,
- l'influence sur les décisions politiques mondiale,
- la syndicalisation et la croissance syndicale.

Quelques exemples de victoires syndicales obtenues grâce à l'action de l'ISP sur le terrain ou au sein des instances internationales ont étayé ce rapport qui brossait l'ensemble des thématiques sur lesquelles est active l'organisation dans les 5 continents, et pour lesquelles l'ISP s'est remarquablement imposée sur la scène sociale et syndicale mondiale grâce à des campagnes de grande ampleur : l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations de tout type, la lutte contre la privatisation et contre les politiques d'austérité, les accords de commerce internationaux et régionaux, la justice fiscale, la défense des droits syndicaux tels que le droit de grève et de négociation collective, l'allègement de la dette, la protection des lanceurs d'alerte, le respect de la dignité et la lutte contre les violences faites aux femmes...

Les thèmes de discussions, tout au long du congrès, portaient sur des sujets brûlants pour les défenseurs des services publics, tels que le droit à la santé, l'avenir e l'administration publique et du travail dans la fonction publique, l'urbanisation durable, le développement inclusif, les accords de commerce internationaux, l'infrastructure à l'ère de l'austérité, l'accès à l'art et à la culture pour tou(te)s.

Une manifestation a également ponctué ce congrès, organisée devant le siège des Nations unies pour défendre les droits syndicaux des travailleurs de cette organisation, qui bien que cela paraisse impensable dans une telle demeure, sont malheureusement très souvent bafoués.

Ce congrès a constitué l'occasion de rendre visibles des centaines de messages de solidarité destinés aux travailleurs des services publics du monde entier, qui trop souvent encore sont au premier rang des attaques du capital contre les droits syndicaux, les droits fondamentaux et l'accès pour tou(te)s aux biens communs.

Vous trouverez des rapports plus détaillés et des comptes-rendus des discussions sur le site de l'IRW CGSP : <https://www.irwccgsp.be/>

L'ensemble des documents relatifs à ce Congrès sont par ailleurs disponibles sur <http://congress.world-psi.org/fr/>



À Bruxelles le dialogue social **existe encore**

Quasi inexistant avec le gouvernement fédéral et trop souvent déclaré « en panne » au niveau des entités fédérées et locales, le dialogue social existe encore en Région de Bruxelles capitale. Pour preuve, des avancées significatives ont été obtenues au sein du secteur XV, qui sont autant de motifs de satisfaction que de raisons de maintenir et d'intensifier l'intervention syndicale.

Pour rappel, en Belgique, le dialogue social dans la fonction publique s'organise en comités de concertation entre représentants de l'autorité, c'est-à-dire de l'employeur public, et les représentants des organisations syndicales reconnues. Le Comité A est commun à l'ensemble des services publics ; le Comité B est compétent pour les services publics fédéraux, communautaires et régionaux ; le Comité C, quant à lui, concerne les Pouvoirs provinciaux et locaux. Ces comités se déclinent eux-mêmes en comités de secteurs correspondant aux différents domaines et entités. Parmi ceux-ci, le secteur XV est celui où se concerte et se négocie ce qui concerne le personnel des organismes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après 28 années d'un développement croissant, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale avait atteint une taille considérable pour un organisme unique avec des compétences multiples allant de l'emploi à la gestion de l'environnement, en passant par le port de Bruxelles. Dans le contexte de la 6^e réforme de l'État, la volonté politique du gouvernement actuel de restructurer l'administration régionale prend forme à la faveur d'un véritable dialogue social. Cela concerne et implique plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles : les parastataux (Para-Bru) ; les Administrations locales et régionales (ALR) et les ministères (AMiO).

Vers une fonction publique morcelée, mais renforcée

Si cette réforme démembrer le ministère unique pour créer de nouvelles entités distinctes en fonction des compétences et domaines d'activités, elle crée par ailleurs de nouveaux organismes et intègre au passage dans la fonction publique des associations parapubliques qui exerçaient des missions publiques en leur attribuant des effectifs et des statuts corrects.

- Le Service public régional bruxellois (SPRB) Finances compte déjà 200 agents qui seront bientôt rejoints par 200 collègues transférés du fédéral dans le cadre de la 6^e réforme.
- Le SPRB Bruxelles urbanisme et patrimoine
- Bruxelles Fonction publique (BruFOP) qui s'occupera des

sélections pour l'administration en collaboration avec le Selor et la Centre de validation des compétences.

Deux OIP sont, en outre, créés :

- Perspectives, Bureau bruxellois pour la planification qui regroupe les services d'études du SPRB et le personnel de l'Agence pour le développement territorial ;
- Bruxelles prévention sécurité (BPS) qui est l'organisme chargé de mettre en place les politiques de prévention et de sécurité de la Région.

Enfin, en janvier 2018 sera mise en place l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise (ABE) qui rassemblera les personnels de Brussels Invest Export, d'Atrium et d'Impulse pour constituer un interlocuteur unique pour les entreprises.

Protocole d'accord sur le statut

La CGSP vient de signer un protocole d'accord à la suite de négociations plutôt satisfaisantes pour un nouveau statut où ses revendications ont été rencontrées : les délégués syndicaux pourront être présents lors des entretiens d'évaluation qui se dérouleront tous les deux ans ; la suppression du niveau E, désormais intégré au niveau D ; l'évolution de la carrière fonctionnelle à 6 et 15 ans ; l'augmentation du nombre de jours de circonstance ; la fin du paiement du salaire de décembre en janvier ; la réintroduction de la possibilité de pouvoir prolonger le stage ; un pouvoir décisionnel pour la chambre de recours.

Le moment est venu d'élaborer notre cahier de revendications et de s'assurer de la réalisation de cet accord. Car l'exécution d'un accord nécessite aussi un suivi syndical attentif, sous peine de voir certaines mesures tarder à se mettre en place.

En effet, s'il y a lieu de se féliciter qu'un véritable dialogue social existe avec l'actuel gouvernement bruxellois, il n'en reste pas moins que cette refonte de l'administration régionale engendre un stress pour bon nombre d'agents. La division en nouvelles structures autonomes nous invite à la vigilance quant aux approches managériales qui y seront mises en œuvre et à leur pérennité, au fil des législatures, dans le contexte d'un cadre budgétaire marqué par la pression austéritaire.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels



Quelle est la place du collectif de travail dans les métiers de l'enseignement ?

Dans de nombreuses enquêtes, les enseignants avancent comme motivation première de leur choix « le plaisir de transmettre » et « le contact avec les jeunes ». Si certains maintiennent ces affects positifs au premier plan, nombreux sont les jeunes professeurs qui, ne bénéficiant pas de l'expérience des plus anciens, sont rapidement submergés. D'autant que les difficultés que l'on rencontre face à ses classes sont difficilement avouables.

Faire état de problèmes de discipline ou de difficultés pédagogiques est un sujet tabou dans nombre d'établissements où les enseignants en difficulté sont souvent mis à l'index. Peur du jugement de la hiérarchie ou des collègues : « Le silence est une sorte de gri-gri pour conjurer un mal qui pourrait contaminer ». Dans la salle des professeurs, on évite les conversations d'ordre professionnel.

Traditionnellement, l'enseignant tient à sa liberté pédagogique et à son autonomie. L'enseignant, seul maître à bord, enfermé avec ses élèves dans ce qu'on appelle la « classe-bocal » ou la « classe-utérus », est peut-être autonome, mais se trouve aussi seul pour faire face aux situations délicates que peuvent engendrer les relations enseignant-élèves. Et aujourd'hui, l'autonomie qui était considérée comme un pilier du métier pourrait bien se transformer en piège.

Lors de notre colloque sur la pénibilité du métier d'enseignant organisé le 7 novembre à Liège¹, les intervenants (Vincent Dupriez et Dominique Lafontaine) ont mis en avant l'importance du collectif de travail comme un cadre potentiellement protecteur.

Les recherches en ergonomie sur la pénibilité du travail soulignent que l'organisation du travail telle qu'elle est pour l'instant conçue dans nos établissements scolaires ne permet pas d'apprendre avec ses collègues, ni d'échanger sur les difficultés professionnelles rencontrées mais, au contraire, encourage l'isolement des travailleurs.

Comment avancer vers une structure plus collaborative ?

Le temps de travail des enseignants explose. Les témoignages de nos affilés lors de notre journée pénibilité en attestent. Il dépasse largement les prestations hebdomadaires officielles. (Le Ministère de l'Éducation en France l'estime à 44 heures !) Le temps hors classe reste encore mal défini, peu reconnu et garde une invisibilité qui ajoute au sentiment de surcharge.

Les organisations syndicales ont obtenu pour l'année scolaire 2018-2019 dans l'enseignement secondaire la suppression de la plage horaire pour tous les professeurs et la réduction des prestations des professeurs de pratique professionnelle de 30 à 28 périodes/semaine. Mais ces deux avancées sont liées à l'introduction du travail collaboratif. Ce travail collaboratif ne peut en aucun cas allonger la journée et alourdir la charge de travail. Une mise en œuvre sans conviction « parce qu'il faut bien le faire » serait inefficace. Il doit être proposé aux équipes éducatives pour mener des activités et projets essentiels pour la réussite des élèves.

Sa mise en place doit se faire avec suffisamment de souplesse afin de créer des échanges entre enseignants, de permettre des recherches collaboratives et la construction concertée d'outils pédagogiques et d'impliquer collectivement les enseignants dans leur(s) établissement(s)... Il faut aller d'une autonomie individuelle au pouvoir collectif des enseignants.

Rappelons qu'il n'existe aucune réglementation juridique (décret ou loi) imposant un espace minimal en m² par élève par classe. Actuellement des cours sont donnés à des élèves « entassés » dans des classes trop petites. N'oublions pas la nécessité de développer des espaces scolaires ainsi que des ressources propices à un métier plus collectif.

Autre exigence, une réforme de la formation initiale qui, comme le prévoit le projet du Ministre Marcourt, permettrait de développer chez les futurs enseignants « une capacité d'analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et d'agir en son sein en s'investissant dans un travail en équipe éducative ».

En conclusion : la CGSP enseignement veillera à ce que l'aménagement du temps de travail des enseignants et l'intégration du travail collaboratif n'entraînent pas un alourdissement de la charge.

Joseph Thonon

1. Merci à tous les participants qui ont contribué à faire de cette journée une réussite.

De la différenciation structurelle à l'accès aux savoirs scolaires pour tous

Synthèse des conférences du colloque

Regrouper pour séparer : l'échec des politiques de différenciation structurelle

Dans le système scolaire de la FW-B, la différenciation structurelle est la norme. Tout au long de leur parcours scolaire, les élèves, en fonction de leurs résultats scolaires, sont orientés en fin d'année vers des classes, des options ou des filières qui sont censées mieux répondre à leurs « besoins ». La classe recherche l'homogénéité pour mieux fonctionner, cette homogénéité se construit par rapport à une norme (symbolisée par un résultat de 50 % minimum à obtenir aux évaluations) et ceux qui n'atteignent pas la norme sont des élèves qui ont des caractéristiques particulières.

C'est donc en dehors de la classe que l'élève pourra « apprendre autrement » parce qu'il est « différent ». Soit parce qu'il n'est pas capable de, soit parce qu'il a pris du retard, soit parce qu'il n'est pas fait pour, soit parce qu'il ne travaille pas assez, soit parce qu'il n'est pas motivé, soit parce qu'il a trop de lacunes, etc. Que ce soit en référence à une conception « naturalisante » de la différence (les élèves qui ne sont pas faits pour les études) ou à une conception quantitative (les élèves qui ont des manques), le système scolaire prône la séparation des élèves en difficultés pour mieux remédier, revenir en arrière, revoir, etc. d'abord dans des temps de remédiation, puis par le redoublement ou l'orientation vers une option, un établissement ou une

filière jugés moins « exigeants » et donc plus adaptés aux caractéristiques de l'élève.

Dans les faits, ces orientations correspondent à une séparation des élèves en fonction de leurs difficultés scolaires, concentrant peu à peu, au fil du parcours des élèves, toutes les difficultés dans les mêmes classes, options et filières. Le résultat de ce système est un accroissement continu des écarts d'apprentissages entre les élèves qui continuent le parcours « normal » et ceux qui sont orientés suite à des « échecs ». Il est donc nécessaire de rompre avec ce système de gestion des flux d'élèves. La recherche a démontré que cette pratique de différenciation structurelle conduit à renforcer les écarts entre les élèves en difficulté et les autres. Basée sur l'intuition qu'en mettant ensemble les élèves en difficulté, on parviendrait mieux à prendre en charge leurs difficultés, cette pratique mène à une impasse.

S'intéresser aux difficultés rencontrées par les élèves dans les apprentissages scolaires

Dès lors, il s'agit « *de conduire tous les élèves, par-delà leurs différences, aux objectifs visés par l'école*¹ ». Ce qui implique qu'au lieu de centrer le regard de l'enseignant sur les caractéristiques propres de l'élève, il est nécessaire de le recentrer sur ce qui fait obstacle entre les élèves et les apprentissages. Il s'agit donc bien de différencier, mais au sens d'une anticipation des difficultés rencontrées par les élèves dont la culture familiale est plus éloignée de la culture scolaire. L'explicitation des attentes de l'école qui en résulte (travail sur les représentations des élèves, explicitation des apprentissages attendus, apprentissage d'une production langagière pertinente, levée des malentendus, etc.) est profitable à tous les élèves.

Pour organiser la classe différenciée, Dominique Bucheton propose un outil qui permet de repérer et de faire évoluer les postures des élèves et des enseignants.

Pour les enseignants, cela permet de mettre en évidence trois points d'attention.



1. B Rey et S Kahn, colloque CGSP...

Le premier point d'attention pour l'enseignant résulte du fait que, si la représentation dominante de son rôle est « la nécessité de faire tout son programme », il s'empêche de s'assurer que « tous ses élèves construisent des apprentissages avec ce programme ». Si l'enseignant veut donner la priorité à la réussite des apprentissages pour tous les élèves, il doit pouvoir choisir dans le programme les apprentissages centraux auxquels viendront s'accrocher des apprentissages de second plan. Les programmes doivent donc faciliter ce travail pour les enseignants.

Le deuxième point d'attention pour l'enseignant résulte du fait que, pour asseoir son autorité, il s'enferme parfois dans des postures de transmission, de contrôle et de cadrage qui maintiennent les élèves dans des postures soit de conformité soit de refus. Pour laisser la place à des postures plus variées des élèves, sans renoncer au cadrage et au contrôle, l'enseignant doit pouvoir varier les dispositifs, amener les élèves, par leur mise en activité bien préparée, à des moments pendant lesquels ils ont une part de responsabilité dans leurs apprentissages, seuls ou en coopération.

Le troisième point d'attention pour l'enseignant provient de la tendance à accepter que les différences sociales et culturelles entre les élèves soient insurmontables. Ce fatalisme conduit à mettre en place des dispositifs d'adaptation des

attentes et des exigences pour « aider » les élèves les plus faibles. Ces dispositifs renforcent les inégalités parce qu'ils renoncent à certains apprentissages dont la maîtrise s'avèrera indispensable dans la suite de la scolarité de ces élèves. En sous-estimant les capacités de ces élèves, on s'empêche de penser ce qui fait obstacle à la mise en œuvre de ces capacités.

Et Dominique Bucheton conclut : « *Faire avancer ensemble tous les élèves, sans discrimination, sans le couperet constant de l'évaluation et de la comparaison avec les pairs, pour aller jusqu'à un socle de connaissances commun, est possible. Les exemples, expérimentations analysées, ne manquent pas. Les enseignants sont nombreux à avoir trouvé les chemins, les gestes professionnels ajustés pour faire travailler ensemble les élèves tout en les accompagnant singulièrement dans leur parcours. Mais cette capacité à l'ajustement dans l'action, par des jeux de postures souples, n'est ni spontanée ni facile. (...) Elle relève d'un double engagement politique : pour une refondation de la formation des enseignants et pour de nouvelles formes de recherche plus collaboratives avec les acteurs de terrain.* »

Pour relever ce défi, il faudra à l'avenir laisser la place aux enseignants, dans le travail collaboratif, pour qu'ils puissent, dès l'enseignement Maternel, élaborer les dispositifs adéquats et dire les conditions d'exercice de leur métier.

Synthèse des ateliers du colloque

Les questions du tronc commun, de la différenciation pédagogique et de la fin du redoublement sont des questions sensibles pour les enseignants. Et pourtant, la CGSP veut les envisager de façon positive. Mais il y a tronc commun et tronc commun.

Il s'agit donc de faire en sorte que dans les débats sur ces questions, les enseignants soient suffisamment informés et soient en mesure de prendre un peu de distance avec ce que l'« intuition du terrain » semble leur dicter comme positionnement.

Mais il s'agit aussi d'entendre les questionnements des enseignants et leurs interpellations afin de mieux cerner comment il est peut-être possible de réconcilier ce que la recherche semble pouvoir dire et ce que les enseignants vivent dans leurs classes.

C'est dans cet esprit que les ateliers ont été organisés.

Des pertes d'emplois dans le qualifiant en 3^e secondaire

La plus préoccupante des conséquences du tronc commun est la prolongation du parcours commun jusqu'à 15 ans et donc la disparition de la filière qualifiante en 3^e secondaire. Les enseignants qui donnent cours dans cette filière sont légitimement inquiets pour leur emploi. Sur cette question, l'avis n° 3 du Pacte prévoit explicitement « la nécessité du maintien de l'emploi » et « la mise sur pied d'un dispositif structuré de cellule d'accompagnement ». De plus, les professeurs de pratique professionnelle verront leur charge réduite à 28 périodes dans un premier temps et, par la suite en 2027, au moment où la troisième année secondaire du tronc commun sera créée, leur charge sera encore réduite de 28 à 26 périodes. De plus, l'introduction de cours techniques dans le programme du tronc commun devrait permettre à certains de retrouver des attributions moyennant

les formations adéquates. La CGSP restera vigilante sur ces questions et veillera à ce qu'aucune perte d'emploi ne résulte de la mise en œuvre du tronc commun.

Une énième réforme au détriment des enseignants ?

Les conditions ne semblent pas réunies pour obtenir l'adhésion des enseignants alors que celle-ci est indispensable à la réussite de la mise en œuvre du tronc commun. Est-ce que les moyens suivront ou est-ce qu'on demandera une fois de plus aux enseignants d'en faire plus ? Est-ce qu'on donnera vraiment la possibilité aux enseignants d'être des acteurs du tronc commun ou est-ce qu'on se contentera de dire ce qu'ils doivent faire ?

Il n'y a en effet aucune garantie a priori que la réforme initiée par le Pacte ne détériore pas les conditions de travail des enseignants. Il faudra, au fur et à mesure de son application, créer le rapport de force favorable qui permettra à la CGSP de faire en sorte que cette réforme soit aussi l'occasion d'une revalorisation du métier. Même si l'avis n° 3 va dans ce sens, il n'est pas encore certain que les pouvoirs organisateurs et les chefs d'établissements ne tenteront pas de profiter de la réforme pour imposer une vision plus « managériale » des relations de travail. La CGSP sera particulièrement attentive à ces questions. Pour nous, cette réforme doit aussi être l'occasion à ne pas manquer de redonner aux enseignants un pouvoir collectif sur leur métier et de meilleures conditions de travail.

Des enseignants contre le Tronc commun, contre le Pacte ou qui ne s'y intéressent pas

La mise en œuvre du Tronc commun va nécessiter une mobilisation des enseignants sur les conditions de son opérationnalisation. Il y a de nombreux enjeux qui risquent d'échapper aux enseignants dans la phase de mise en œuvre du tronc commun. Or, pour l'instant, les enseignants sont peu au courant de ces enjeux et peu intéressés par le tronc commun.

Il y a surtout de la méfiance et des questions sans réponses :

- Que vont devenir les premiers degrés des écoles qualifiantes ? Les parents vont préférer les écoles qui proposent de l'enseignement de transition après le tronc commun. Les écoles qui ne proposent que du qualifiant vont encore perdre plus d'élèves.
- Comment le Tronc commun va-t-il s'incarner ? Quelles seront les conséquences sur les horaires, les programmes, les attributions ?
- Comment va-t-on pouvoir donner des cours techniques dans des écoles qui n'ont ni les locaux ni le matériel adapté ?



- Est-ce que la formation continue et le travail collaboratif seront organisés de manière efficace, sans pertes de temps inutiles et en fonction des besoins des équipes éducatives ?
- Est-ce que les chefs d'établissement laisseront suffisamment d'autonomie et de liberté aux équipes éducatives pour améliorer leurs pratiques, porter des projets ?

Il faudra donc informer mieux, des réformes et des enjeux qu'elles contiennent, mieux comprendre ce qu'elles peuvent apporter de positif, pour les élèves et pour les enseignants, mais aussi se préparer à se mobiliser chaque fois que les moyens ne suivront pas, chaque fois que les conditions de mise en œuvre auront été insuffisamment préparées ou mal pensées. La CGSP est attentive à ces questions, se bat déjà aujourd'hui dans la concertation pour que ces questions trouvent des réponses acceptables par les personnels de l'enseignement. Et il faudra probablement rester attentifs aux réponses apportées à ces questions tout au long de la mise en œuvre du Tronc commun.

Un enseignement qualifiant réellement revalorisé ? Peut-on en être sûr ?

L'enjeu pour l'enseignement qualifiant est énorme. Il s'agit de faire en sorte que l'orientation à 15 ans se fasse de manière positive, et avec des élèves qui maîtrisent des compétences et des connaissances plus solides. Le temps de la qualification sera réduit, mais les élèves devraient être plus motivés et mieux préparés.

Mais il faudra veiller pour cela à ce que le tronc commun ne soit pas un simple allongement du premier degré actuel. On arriverait alors à l'effet inverse : un premier degré plus long dans lequel les jeunes attendent sans apprendre pour pouvoir aller dans le qualifiant, des orientations plus tardives mais toujours sur base de constats d'échecs et de relégations, des jeunes plus démotivés encore et avec moins de compétences.

La mise en œuvre du Tronc commun prendra 10 ans et fera l'objet d'une évaluation au fur et à mesure. Ici aussi, il faudra rester mobilisés pour un vrai tronc commun, dans

LE TRONC COMMUN

tous les établissements. Le plus difficile sera de faire en sorte que le pouvoir régulateur se donne les moyens pour lutter contre la mise en concurrence des établissements, pour que les plans de pilotage soient réellement l'occasion d'amener plus d'hétérogénéité sociale, culturelle et scolaire dans tous les établissements, et pour que les plans d'accompagnement des établissements actuellement en difficulté ne se contentent pas de stigmatiser les élèves et les équipes éducatives de ces établissements, mais interpellent aussi les établissements voisins qui leur envoient leurs élèves plus difficiles ou plus en difficultés scolaires. On ne pourra avoir un réel tronc commun que si on reste mobilisés contre les effets de la concurrence entre réseaux et à l'intérieur des réseaux. La CGSP sera aussi attentive à ces questions, d'autant plus qu'avec les plans de pilotage, le pouvoir régulateur aura à présent un réel pouvoir d'action... s'il décide de s'en servir.

Des élèves tous capables de réussir un Tronc commun exigeant, ou une baisse de niveau généralisée ?

Le Tronc commun est une tentative de faire en sorte que les différences socio-économiques ne se transforment pas en inégalités scolaires. Il s'agit de tenir compte, dès l'enseignement Maternel de ces différences et de faire en sorte que tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et culturelle, puissent devenir des lecteurs compétents, aimer les maths, avoir le goût d'apprendre, s'intéresser aux savoirs pour eux-

mêmes ; puissent développer et découvrir toutes leurs capacités, et pas seulement celles auxquelles leur origine sociale les assigne. Il s'agit donc d'éviter les orientations précoces par relégation, de permettre à chaque enfant de progresser dans ses apprentissages de manière à devenir capable de poser un choix d'orientation motivé, volontaire, et de s'orienter, quelle que soit la filière de son choix, avec des compétences, des savoirs et des savoir-faire solides qui lui permettront de continuer à apprendre.

La question de base pour les enseignants sera donc : « comment faire dans les classes, dans le Tronc commun et dès l'enseignement maternel, pour reconnaître les différences sociales entre les enfants, et faire en sorte, sans que le métier ne devienne épuisant, que ces différences ne constituent pas pour les enfants des familles défavorisées des obstacles insurmontables aux apprentissages. » En langage pédagogique, il s'agit de reconnaître la diversité des rapports au savoir, à la langue, à l'école, de leur faire une place dans l'organisation de la classe, des situations d'apprentissage, pour les transformer, les faire évoluer vers des rapports au savoir, à la langue et à l'école qui sont plus pertinents, plus efficaces pour les apprentissages scolaires. Et ça, finalement, c'est notre métier !

Pierre Waaub

PÉNIBILITÉ DU MÉTIER

Rassemblement à Liège du 7 novembre : un espoir ?

Le 7 novembre, nous étions plus de mille à Liège pour échanger ensemble autour de la question de la pénibilité du métier des personnels de l'enseignement.

Merci à ceux et à celles qui étaient présents et qui ont donc, via leur participation, marqué leur intérêt pour cette problématique qui nous concerne directement.

Un premier constat que l'on peut tirer de cette journée de rassemblement est sans aucun doute le fait que nous étions nombreux. C'est un constat heureux et positif qui nous donne très

certainement beaucoup d'espoir pour l'avenir. On sait qu'il est parfois compliqué d'interrompre son travail pour se rendre à un rassemblement syndical. Mobiliser est chose difficile, on ne s'en cachera pas.

En effet, cette difficulté peut s'expliquer notamment par les pressions que subissent certains enseignants, et plus largement des travailleurs, lorsqu'ils s'absentent. On connaît aussi l'instabilité voire la précarité de nombreux emplois, les préjugés à l'encontre des enseignants ou des syndicalistes, et la primauté accordée à la « productivité » par rapport au bien-être du travailleur...

Malgré ces réalités actuelles difficiles, nous étions plus de mille, toutes organisations syndicales confondues. Et pour cela, merci.

Pourquoi l'organisation de cette journée ?

Cette journée était d'abord l'occasion de nous réunir, de nous rassembler, de nous écouter, d'échanger. Bref de faire tout ce que l'on n'a pas toujours le temps de faire dans la vie de tous les jours. On y reviendra plus loin dans l'article mais lors de cette journée, il a été mis en évidence, à plusieurs reprises, que l'enseignant est bien

souvent isolé dans son travail de tous les jours, l'aspect collectif du métier manquant cruellement.

Dans le prolongement de ce constat, l'objectif de cette journée était aussi assurément de contribuer au renforcement d'une identité commune et collective du métier et de faire ainsi réaliser aux travailleurs de l'enseignement qu'ils ne sont pas seuls et que de nombreux camarades rencontrent les mêmes difficultés qu'eux.

Une autre motivation est à la base de l'organisation de cette journée, elle concerne un aspect plus concret, davantage directement politique, puisqu'il s'agit de nos pensions. Le Ministre des Pensions, Bacquellaine, a introduit la notion de pénibilité pour certains métiers comme condition d'octroi à une pension « raisonnable ». Les métiers non reconnus comme étant pénibles connaîtront donc une régression en matière de pension et se verront attribuer des conditions d'accès à la pension plus défavorables. Nous en sommes donc malheureusement réduits à devoir justifier et mettre en évidence les difficultés spécifiques de notre métier pour espérer nous voir accorder cette reconnaissance de pénibilité de la part du Gouvernement fédéral, condition sine qua non pour accéder à une pension qui ne serait pas trop réduite, aussi bien en termes d'admissibilité à la pension qu'en termes de montant.



Distribution de tracts « Merci le MR ! » à la gare des Guillemins

Que retenir de cette journée ?

Ce que l'on en retiendra est finalement propre à chacun d'entre nous.

Chaque enseignant vit en effet son travail de manière différente et a dès lors intégré les informations émises lors de cette journée en fonction de la réalité qu'il vit sur le terrain. C'est un fait.

Et c'est d'ailleurs pour cette raison que décrire en la résumant la pénibilité du métier n'est pas facile. En effet, la pénibilité est une notion difficilement objectivable. C'est même quelque chose de parfois très personnel. Néanmoins ceci étant dit, un des objectifs sous-jacents à cette journée était de montrer que certains facteurs expliquant la pénibilité concernent tous les métiers de l'enseignement. Ces fac-

teurs sont inhérents au métier même de l'enseignant, citons par exemple le fait de rester debout, l'articulation complexe entre le travail de préparation et son effectivité en classe, l'environnement du travail, comme par exemple l'exposition au bruit qui va de pair avec une certaine évolution du métier.

On tentera dans les lignes qui suivent, de résumer quelques-uns des propos qui nous ont semblé pertinents pour la suite de nos travaux et de nos combats. Ces propos ont également un intérêt en ce sens qu'ils concernent tous les métiers de l'enseignement. Il est en effet essentiel, pour nous, organisation syndicale, de considérer et de défendre tous les métiers de l'enseignement ainsi que tous les niveaux, à valeur égale, et par conséquent de dégager des grandes lignes communes.

La triple responsabilité qui incombe à l'enseignant

L'enseignant a d'abord une responsabilité vis-à-vis des élèves présents dans sa classe. Ces élèves lui sont confiés et sont censés acquérir les savoirs et compétences définis dans les textes officiels. En classe, l'enseignant représente aussi l'adulte « civilement » responsable.



Échanges informels autour d'une boisson et d'un sandwich dans le hall du Palais des Congrès



Témoignage d'une enseignante du secondaire supérieur

L'importance de la formation

La formation pédagogique n'a pas été citée comme étant un facteur pouvant influencer la pénibilité du métier mais plutôt comme un facteur décisif dans le choix de l'enseignant de poursuivre ou non dans la profession. Vincent Dupriez l'a mis en évidence lors de son exposé lorsqu'il dit ceci « *les enseignants débutants, quand ils ont une formation pédagogique, ne partent pas en courant. Au contraire, ... leur problème, c'est d'entrer dans le métier !* »

Face à sa hiérarchie, l'enseignant doit en outre respecter et faire respecter les règles, il doit également se soumettre aux programmes et aux textes officiels.

Mais ce n'est pas tout, l'enseignant a aussi quelque part une responsabilité par rapport aux parents qui lui confient leur enfant et attendent de lui la mise en œuvre des missions éducatives. La place des parents à l'école a parfois tendance à augmenter. Cela est plutôt positif de voir ces acteurs impliqués davantage dans l'éducation scolaire de leur enfant, mais pour l'enseignant, cela constitue un défi supplémentaire.

...Une triple responsabilité donc, découlant d'une triple relation, et pourtant un enseignant seul dans sa classe, isolé

En effet, une grande partie du travail de l'enseignant se déroule soit en classe, soit chez lui pour préparer les leçons. Comme l'a très justement relevé Vincent Dupriez, une telle structure organisationnelle ne permet ni d'apprendre avec ses collègues, ni d'échanger sur les difficultés professionnelles rencontrées et encourage en réalité l'isolement des travailleurs. Là où l'enseignant est en contact permanent avec toute une série de personnes, élèves, parents, hiérarchie, il est en réalité très seul dans le rôle qu'il

mène. Une des propositions est donc de rendre la structure scolaire davantage collaborative notamment en généralisant les échanges entre enseignants, les recherches, la construction concertée d'outils pédagogiques, l'implication collective des enseignants dans les établissements. Mais aussi en développant des espaces scolaires (et des ressources) propices à un métier plus collectif.

La variabilité du métier d'enseignant suivant le contexte

Un autre facteur qui accroît très certainement la pénibilité du métier d'enseignant est davantage d'ordre systémique. De nombreux enseignants travaillent dans des écoles qui concentrent toute une série de difficultés, ceci contribue très largement à ce sentiment de pénibilité. Or, on sait que dans notre système éducatif, la mixité sociale n'est pas un de nos points forts, bien au contraire, et que les publics socio économiquement défavorisés sont le plus souvent réunis dans les mêmes écoles. À ce sujet, Dominique Lafontaine, qui préfère parler de « satisfaction professionnelle » plutôt que de pénibilité, constate, au travers d'études scientifiques, que « la satisfaction professionnelle est meilleure dans les écoles fréquentées par un public d'élèves favorisés socialement ».

Il serait intéressant d'analyser à quel point l'absence de formation pédagogique peut influencer le sentiment de pénibilité. En effet, le fait de se sentir parfois démuné par rapport à certaines situations d'apprentissages ou certains comportements d'élèves ne serait-il pas accentué lorsque la formation ne s'est avérée assez complète, construite, intense et pertinente ?

Enfin, les mutations économiques actuelles et l'application de nouvelles stratégies organisationnelles ne vont pas dans le sens d'un travail soutenable et d'une amélioration du bien-être des travailleurs. Comme l'a très bien évoqué Valérie Delsaux dans son exposé, le monde du travail a changé et cela n'est pas sans conséquence sur le travailleur. Les notions de flexibilité, de performance, d'adaptation à l'ère numérique, d'évaluation rythment de plus en plus nos journées de travail.

Tous les travailleurs sont confrontés à ces changements malheureux et c'est donc ensemble, par des actions regroupant plusieurs secteurs de travail, que nous devons essayer de faire bouger les lignes à ce sujet. Ces mutations et leurs conséquences, on vient de le dire, concernent tous les travailleurs dont ceux de l'enseignement. Elles viennent ainsi s'ajouter et amplifier les composantes plus spécifiques de la pénibilité du métier.

Évolutions technologiques : quelles conséquences sur le monde du travail et le secteur de l'enseignement ?

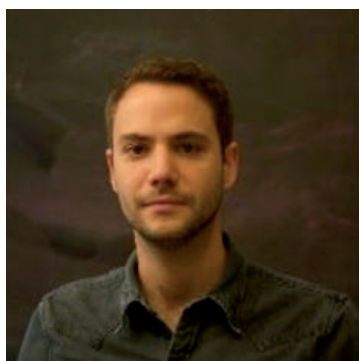
Dans cet article, on abordera la thématique de l'évolution numérique et plus particulièrement de son impact sur le monde du travail. Aujourd'hui, ce que nombreux appellent le « progrès technique » ne cesse de s'amplifier. Certaines technologies nous aident à faire bien des choses plus vite et, dans certains cas, nous facilitent la vie. Il faut bien l'avouer dans notre vie quotidienne, le progrès technologique nous arrange plutôt bien. Mais qu'en est-il de son impact sur la manière d'envisager le travail et sur l'emploi ?

L'analyse qui suit portera moins sur la sémantique scientifique de ces évolutions que sur leur impact dans la société et sur la manière dont le travail et l'économie sont pensés.

Pour Karl Marx, le travail c'est d'abord un « procès qui se passe entre l'homme et la nature. »

L'organisation capitaliste vient en quelque sorte déséquilibrer cette relation entre l'homme et la nature en y intégrant notamment le profit, la compétitivité et les intérêts économiques. La machine devient alors l'outil indispensable au capitalisme pour atteindre ses objectifs.

Pour tenter d'apporter certains éléments de réponse à cette question complexe, on a rencontré trois personnes ressources, spécialistes de ces matières, Pierre Delvenne, Hadrien Macq et Bruno Poncelet.



Pierre Delvenne



Hadrien Macq

Pierre Delvenne est docteur en sciences politiques et sociales et travaille au centre de recherche Spiral, service attaché au département de science politique de l'Université de Liège. Ses travaux portent notamment sur les sciences, technologies et société (STS), sur les politiques scientifique, technologique, industrielle et d'innovation ainsi que sur la gouvernance de la science.

Hadrien Macq est quant à lui doctorant en sciences politiques et sociales. Sa recherche porte sur les pratiques de participation publique dans les domaines liés aux sciences et aux technologies.

Il nous aide à mieux appréhender cette thématique tellement actuelle mais pourtant trop peu souvent analysée sous l'angle d'une potentielle « menace » grandissante pour certains secteurs d'activité et pour l'emploi.

Quels sont les objets de recherche sur lesquels travaille votre service de recherche ?

On analyse notamment la manière de gouverner les enjeux technologiques. Nous avons une expertise spéciale qui est d'étudier le rapport entre la science, la politique et la société. Nous nous intéressons aux technologies parce qu'elles constituent une force considérable de changement de la société. Il faut tout de même garder à l'esprit que ce développement technologique n'est pas nouveau, cela ne nous tombe pas dessus maintenant. La révolution industrielle est par exemple la preuve que ce développement technologique et son impact sur la société remontent à pas mal de temps.

Comment ces technologies touchent-elles le monde du travail ?

En fait, on serait entrés dans un deuxième âge de la machine. Le premier correspondrait à la révolution industrielle qui a transformé le monde du travail. Dans ce premier âge, la machine et l'homme étaient dans un rapport de complémentarité. L'homme pouvait se décharger d'un certain nombre de tâches qui étaient fatigantes mais son rôle restait néanmoins très important car il gardait la capacité de décision. On a, à présent, basculé dans le monde où la machine est, progressivement, en train de se substituer à l'homme. Certains auteurs mettent en évidence le fait qu'aux États-Unis, 47 % des emplois tendent vers une automatisation. Un secteur particulièrement touché à l'heure actuelle est celui de la vente où les caissier(e)s sont peu à peu remplacé(e)s par des machines. Le secteur bancaire est, lui aussi, également touché et on y observe d'ailleurs beaucoup de licenciements. Le netbanking prend une place de plus en plus considérable et rend donc le travail des employés de banque parfois « superflu ».

Un autre élément important est l'« ubérisation de la société ». Beaucoup de secteurs de travail ont comme

concurrents des multinationales qui n'engagent pas de travailleurs, ne signent pas de contrats de travail mais investissent en revanche dans des plateformes technologiques. Ces multinationales font appel à des travailleurs pour certains services mais ceux-ci ne sont ni des salariés, ni des indépendants, ils ne cotisent pas, ils n'auront pas de pension, on ne prend pour eux aucune assurance santé.

Le secteur de l'enseignement est-il lui aussi en danger ?

L'enseignant pourrait en effet se voir quelque part dévalorisé parce qu'il n'est plus considéré comme l'une des principales sources d'informations et de connaissances. L'élève a désormais accès, via Internet, à toute une série d'informations. Un des dangers qui apparaît est bien sûr le « fact-checking », le fait donc que l'élève puisse aller vérifier ou contredire l'enseignement qui lui est donné par des sources recueillies sur Internet.

Par ailleurs, il est clair que dans le supérieur, par exemple, des cours sous la forme de vidéoconférence voient le jour. Mais on ne peut pas parler de tendance, le rapport humain entre l'enseignant et l'élève est tellement important qu'il ne pourrait se voir substituer par autre chose. En outre, l'école est préservée dans ce sens où elle ne paraît pas céder, pour le moment, au déploiement exagéré de toutes ces nouvelles formes de technologie. À l'école, on apprend à écrire et pas encore à coder avant de pouvoir écrire, je l'espère !

Pierre Delvenne conclut notre entretien en nous disant qu'il a rencontré, dans le cadre de ses recherches, des travailleurs touchés par cette dévalorisation de leur travail et qui portent la devise suivante : « le monde sera tellement déshumanisé que les gens auront besoin de vrais lieux de socialisation et c'est alors vers nous qu'ils se tourneront ».

C'est plutôt un beau pari.



Bruno Poncelet

Bruno Poncelet est formateur au CEPAG (Centre d'éducation populaire André Genot)

Comment les choix de l'évolution vers le numérique se font-ils au niveau politique ?

Les gens ont parfois l'impression que ces évolutions arrivent toutes seules, comme une évolution naturelle et normale

de la vie. Or, il existe un programme européen avec un indicateur (index DESI). La commission européenne organise et prône plusieurs évolutions majeures : la connectivité, booster les usages numériques, développer les compétences humaines de la population en maîtrise numérique (enseignement classique, formation pour adultes, Forem), faire basculer les services publics et les entreprises dans l'ère numérique.

L'objectif est donc clairement de booster la capacité des gens à maîtriser des techniques numériques, mais aussi de développer des infrastructures avec des investissements publics pour vivre dans un monde de plus en plus connecté.

Derrière l'évolution numérique, il y a donc un vrai travail politique qui est fait à la commission européenne. Chaque année, chaque pays reçoit une sorte de bulletin de notes pour évaluer son avancée en termes de numérique. L'argument officiel de l'UE est le suivant : plus vite on bascule dans l'ère numérique, plus on a de chances d'attirer des nouveaux travailleurs, plus qualifiés.

Du point de vue du monde du travail, pourquoi peut-on avoir des craintes ?

Le monde numérique a comme conséquence la mise en concurrence des formes de travail régulé (salaire minimum, horaire, cotisations) où l'État fixe les règles du jeu avec des formes de travail qui ne seront plus du tout régulées. Cela va faire basculer le travail correct vers un travail incorrect. Cela permet aussi de mettre en concurrence des métiers, qualifiés ou non.

Ces questions inquiètent-elles le travailleur, le syndicat ?

Le syndicat est en train de découvrir peu à peu le sujet. Il a un discours très critique parce que les retours qui lui viennent du terrain sont aussi très négatifs. Pourquoi ? On est historiquement dans une phase où le rapport de force est plutôt du côté patronal et, en plus, ce sont ces derniers qui installent le numérique et donc qui augmentent leur moyen de contrôle et de pression sur le travailleur.

Un des discours alternatifs qui pourrait être porté par le syndicat serait de dire que l'évolution technique va diminuer l'emploi et donc le temps de travail (avec compensation de rémunération bien sûr !). Une des conséquences à cela serait le partage du temps de travail et donc du travail pour tout le monde.

Quant à l'enseignement, on est plutôt dans l'idée que des outils interactifs vont devoir rentrer dans l'apprentissage. Dans quelques années, cela va s'intensifier. Tout doit basculer vers le numérique. Les dérives potentielles c'est que

l'enseignement aura besoin pour s'équiper d'instruments numériques et donc devra faire appel à des sociétés privées qui s'imposeront de plus en plus jusqu'à aller peut-être à un contrôle du contenu des programmes de cours.

Aux États-Unis, par exemple, il existe des écoles où les élèves sont devant des ordinateurs et quand ils sont face à une impasse, ils appellent leur professeur qui est dans une autre pièce. Cela limite évidemment les emplois.

Il ne faut pas oublier que l'on est une phase d'austérité qui entend supprimer un maximum de services publics et de

politiques de solidarité et donc à partir du moment où le numérique entrera dans les services publics, des économies vont être faites sur le dos des travailleurs au motif qu'on n'aura plus besoin d'eux.

Au-delà des problèmes de pertes d'emploi, il y a ce risque de perdre des compétences cognitives et relationnelles. L'usage d'outils numériques ultraconnectés va faire régresser certaines choses chez l'humain, c'est certain.

Clara Kerstenne

RETOUR SUR LES DASPA

Une École pour tous ?

Dans un article publié dans *Tribune* en mai 2016, l'inclusion scolaire des primo-arrivants était considérée comme constituant un défi majeur et ce, pour plusieurs raisons. On sait en effet que l'importante vague d'immigration actuelle est un phénomène qui n'est ni isolé, ni temporaire. On sait aussi que les principales causes de l'immigration sont liées à des situations de conflits violents, de survie économique et, de plus en plus, climatique ou encore à des raisons de regroupement familial, principale cause d'immigration en Belgique.

Il en va donc de la responsabilité des pouvoirs publics et notamment donc du système scolaire d'organiser les choses pour accueillir ces migrants. Le système scolaire doit adapter sa structure et ses méthodes et former ses enseignants afin de répondre au mieux à ces réalités actuelles.

Notre système scolaire ne doit pas seulement s'adapter à une situation trop souvent appelée « de crise » mais il doit aussi mettre des choses en place pour rencontrer une situation qui va perdurer et se répéter : l'arrivée d'élèves non francophones sur les territoires des régions wallonne et bruxelloise. C'est une évolution sociétale et une évolution du public scolaire dont il faut et faudra tenir compte.

Dans le précédent article déjà évoqué, on avait par ailleurs mis en évidence le fait que les différentes enquêtes PISA montrent à quel point il existe un écart important entre les résultats obtenus par les élèves issus de l'immigration et ceux des élèves originaires du pays d'accueil. Les conditions socio-économiques le plus souvent difficiles de ces élèves immigrés et la non-maîtrise de la langue peuvent bien sûr expliquer en partie cet écart. Mais les résultats scolaires des élèves issus de l'immigration sont dus aussi, et même en

grande partie, au système scolaire lui-même et à sa structure. En effet, ce n'est pas neuf, la tendance à la ségrégation est importante dans notre système scolaire. Ainsi, les élèves immigrés sont souvent concentrés dans des écoles qui doivent faire face à des difficultés diverses, importantes et souvent insurmontables, des écoles dont la qualité ne cesse dès lors de se dégrader. Il s'agit en outre le plus souvent d'écoles qui accueillent déjà un public fragilisé.

En 2012, un décret a mis en place un dispositif communément appelé DASPA (= Dispositif d'accueil et de Scolarisation des élèves primo-arrivants). Les DASPA consistent en des classes où l'on accueille les élèves primo-arrivants pour par la suite les insérer dans le système scolaire classique. Outre les objectifs généraux de l'enseignement, le travail pédagogique dans un DASPA se focalise sur l'apprentissage intensif de la langue française pour ceux qui ne la maîtrisent pas suffisamment et sur une remise à niveau. Qu'en est-il aujourd'hui de ce dispositif ?



Cette année le Festival des Libertés à Bruxelles avait pour thématique principale le « système ».

« Le festival des libertés 2017 tentera de démêler l'imbroglio en interrogeant sur toutes ces coutures le concept de système, sa complexité et sa nécessité, ses usages et ses mirages, sa por-

tée et ses protections, ses ramifications et ses machinations, ses détournements et retournements. »

Comment passer à côté du système scolaire, si décrié pour ses inégalités, quand il est question de discuter du « système » ? Une rencontre autour de la question des DASPA a donc été organisée dans le cadre du Festival. Une enseignante, un acteur du monde associatif, une ancienne élève d'une classe DASPA et un politique ont pu débattre de ce dispositif et de ses premières retombées.

On trouvera ci-dessous quelques réflexions intéressantes qui sont ressorties lors de cette rencontre.

Un premier élément : tous les acteurs réunis autour de la table s'accordent pour dire que le DASPA constitue une réponse évidente et fondamentale dans ce contexte précis où des élèves ne maîtrisant pas le français sont scolarisés. Néanmoins quelques bémols sont assez rapidement mis en évidence.

Les élèves primo arrivants qui intègrent les classes DASPA ont des profils très différents. Certains d'entre eux ont déjà été scolarisés dans leur pays d'origine, d'autres, par contre, ne l'ont jamais été. Leur rapport à l'école et à sa culture est donc assurément différent et inégal et cela ne concerne pas que la langue. Une accompagnatrice de MENA (Mineur étranger non accompagné) explique ainsi que la culture scolaire est vraiment quelque chose à apprendre en soi. Se lever tôt, tenir un certain rythme, manger à des heures fixes, être le plus souvent assis, se concentrer pendant plusieurs heures autant d'éléments du « métier d'élèves » qui ne vont pas de soi et qu'il faut, pour certains, apprendre. Une enseignante explique ainsi que souvent chez les enfants syriens, étant donné que la guerre dure depuis de nombreuses années maintenant, ceux-ci n'ont parfois même jamais été à l'école et n'ont donc adopté aucun « réflexe » scolaire.

De nombreux élèves ont vécu des traumatismes dans leur pays d'origine et ont continué à en vivre durant leur périple vers l'Europe ainsi qu'au sein des centres dans lesquels ils ont été ensuite conduits. Ces traumatismes, les histoires de vie de chacun, leur approche différente de l'école et de l'apprentissage du français font qu'il est parfois très difficile pour un enseignant d'arriver à travailler face à autant de vécus si différents et qui requièrent dès lors autant de différenciations.

Une autre difficulté, d'ordre plus politique cette fois, consiste en l'enveloppe fermée consacrée aux DASPA. De ce fait, plus on avance dans le temps, plus les DASPA se multiplient et, dès lors, moins il y a d'argent par dispositif. Or, le DASPA requiert des moyens humains pour fonctionner et pour être efficace. La personne représentant la Ministre Schyns a assuré que davantage de moyens seraient

déployés pour prendre en compte cette nouvelle réalité. À suivre donc...

Trois autres réflexions autour de cette problématique semblent questionner les personnes de terrain. La formation des enseignants aux questions d'interculturalité est considérée comme un élément presque indispensable pour donner des clés aux professionnels de l'éducation qui travaillent avec des primo arrivants et qui sont donc, de facto, confrontés à des différences culturelles. Comment les gérer ? Quelle attitude avoir à leur égard ?

Une autre problématique en jeu concerne la durée du DASPA. Pour le moment, le passage dans le dispositif est limité à maximum 18 mois. Or, certains acteurs de terrain considèrent qu'il devrait être davantage flexible pour mieux s'adapter aux besoins très différents des élèves et, dans certains cas donc, durer plus longtemps. D'autres acteurs par contre, expliquent que les DASPA sont parfois synonymes d'« isolement » et de signe distinctif de différence aux yeux des autres élèves de l'école et que, par conséquent, l'intégration des primo-arrivants dans des classes « traditionnelles » doit s'opérer assez rapidement. Deux points de vue qui semblent s'opposer et qui mériteraient d'être analysés en profondeur.

Les acteurs de terrain ont également relevé le fait que les DASPA étaient, le plus souvent, organisés dans des écoles déjà fragilisées. Se pose alors la question : à quand l'accueil des migrants dans des écoles dites élitistes ou favorisées ? Qu'en est-il, une fois encore, de la mixité sociale ?

Enfin, la question de l'orientation de ces élèves au sortir des DASPA a été soulevée. Bien trop souvent, l'enseignement spécialisé devient une orientation possible alors que ces élèves ne présentent pas de handicap particulier mais bien des traumatismes d'ordre psychologique et un retard scolaire. L'orientation vers un enseignement spécialisé mais inadapté pour eux constitue donc bel et bien une erreur.

Des questions aussi intéressantes que complexes donc et des enjeux, on l'a dit, d'une extrême importance. La problématique de l'intégration des primo arrivants au sein du système scolaire remet sur la table toute une série de dysfonctionnements structurels de notre enseignement.

Si vous aussi, vous travaillez, de près comme de loin, avec des élèves immigrés et que vous avez envie de nous partager votre expérience de terrain, n'hésitez pas à nous envoyer un email à l'adresse clara.kerstenne@cgsb.be. Nous nous ferons un plaisir de vous lire et de prendre contact avec vous.

Clara Kerstenne



TRIBUNE : du changement !

Dès 2018, *Tribune* verra sa périodicité se modifier pour devenir une revue trimestrielle.

Cette nouvelle revue, qui paraîtra donc tous les trois mois, sera intersectorielle, c'est-à-dire que tous les secteurs pourront s'exprimer dans un même numéro.

La revue se présentera comme ceci :

une première partie des pages sera consacrée à l'information syndicale générale et intersectorielle ;
des pages seront ensuite davantage consacrées aux informations propres à chaque secteur.

Les informations qui paraîtront dans les prochains Tribune seront bien sûr adaptées en fonction de la périodicité et du nouveau format. Les renseignements d'ordre statutaire, pour ne citer que ceux-là, n'auront plus leur place dans un trimestriel puisqu'ils ne pourront coller avec l'actualité. Vous recevrez ce type d'informations via la newsletter qui vous renverra parfois, si nécessaire, vers notre site Internet www.cgsp-enseignement.be

Il est par conséquent essentiel pour la CGSP Enseignement de disposer d'une adresse mail pour chacun de ses affiliés. C'est à cette condition que notre organisation syndicale pourra assurer une communication claire, efficace et émise en temps utile.



Si vous ne recevez pas encore notre newsletter et que vous souhaitez y être abonné afin d'être tenu au courant de nombreuses informations concernant votre fonction, son évolution, les opérations statutaires qui y sont liées mais aussi les événements que nous organisons, les actions et revendications que nous portons, alors envoyez un e-mail à votre secrétaire régional ou à l'adresse info@cgsp-enseignement.be. Nous ferons le nécessaire pour que vous receviez la newsletter.

Clara Kerstenne



FGTB LANCE UNE NOUVELLE CAMPAGNE

**POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE
ET UN SYNDICAT PLUS FORT**

VOUS VOUS INQUIÉTEZ pour l'avenir de vos enfants ?
Pour votre pension ? La conciliation entre vie privée et
vie professionnelle est difficile ? Cela fait longtemps
que vous cherchez le boulot de vos rêves avec un bon
contrat, un salaire décent et de belles perspectives ?
Vous vous posez des questions sur la fiscalité ?

DÈS LE 29 NOVEMBRE, la FGTB lance la campagne
"Ensemble pour le changement" et appelle tous les
citoyens à faire part de leurs préoccupations. Que
ce soit par rapport à leurs revenus, à la fiscalité, au
travail, à la santé ou aux services publics sur lesquels
ils comptent.

**« SI COMME
NOUS, VOUS
CROYEZ AU
CHANGEMENT,
PARTICIPEZ
À NOTRE
CAMPAGNE. »**

WWW.ENSEMBLEPOURLECHANGEMENT.BE
CONTACT@ENSEMBLEPOURLECHANGEMENT.BE

FGTB

On dit merci qui ? Merci le MR !

Salaires, soins de santé, fins de carrière, flexibilité, pensions, politique migratoire, chômage... Nous reculons tous depuis 3 ans. Le MR appelle ça la modernité. Nous préférons le progrès !

Depuis 2014, dans tous les domaines, le gouvernement de Charles Michel enchaîne les mesures antisociales. Pour éviter les trous de mémoire et rappeler la responsabilité du seul parti francophone du gouvernement fédéral, la FGTB wallonne et Solidaris ont décidé d'unir leur force.

Tous les mois depuis septembre dernier, dans le cadre de la campagne « *On dit merci qui ? Merci le MR !* », une mesure d'austérité est analysée et ses conséquences concrètes décortiquées. Ce mois-ci, l'augmentation de la TVA sur l'électricité.

La TVA, c'est quoi ?

La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect (pas directement lié aux revenus), appliqué à quasi tous les biens et services mis en vente en Belgique.

Il existe 3 taux de TVA :

- **6 %** pour les biens de première nécessité et les services à caractère social (alimentation, transports, médicaments, livres...);
- **12 %** pour certains biens et services importants d'un point de vue économique ou social (les restaurants, le charbon, la margarine...);
- **21 %** pour les autres biens et services qui ne sont pas repris dans les deux premières catégories et qui sont considérés comme moins essentiels, plus superficiels (voitures neuves, appareils ménagers électriques, bijoux, parfums, alimentation de luxe -caviar, huitres, homard...), etc.

En tant qu'impôt indirect, la TVA est un impôt injuste contrairement aux impôts directs, qui dépendent, eux, du niveau de revenus. En effet, que l'on soit millionnaire, travailleur, sans emploi ou pensionné, tout le monde paye le même montant de TVA sur ses achats et factures !

On dit
merci qui ?

La TVA sur
l'électricité
a augmenté
de 6 % à 21 %

Merci...
le MR !

f MERCILEMR

La TVA sur l'énergie, quel taux ?

Historiquement, la TVA sur l'énergie a toujours été de 21 %... Une aberration pour un produit de première nécessité ! Personne ne peut en effet se passer d'électricité, d'eau chaude ou de chauffage.

Depuis plusieurs années, la FGTB, comme d'autres associations, revendique une baisse de cette TVA de 21 % à 6 % afin d'alléger la facture énergétique des citoyens.

En 2014, le précédent gouvernement fédéral avait diminué le taux de TVA sur l'électricité de 21 % à 6 %. Ce n'était pas une victoire totale (la TVA est restée à 21 % sur le gaz ou le mazout de chauffage), mais c'était déjà un premier pas dans la bonne direction.

Sauf que... le gouvernement de Charles Michel est passé par là !

À peine un an après, cette avancée sociale est enterrée par le gouvernement Michel. Dans un contexte où les prix de l'énergie ne cessent de grimper, il décide de réinstaurer la TVA à 21 % sur l'électricité.

La facture d'électricité moyenne des ménages augmente d'environ 10 €/mois, soit 120 €/an ! Une perte qui peut peser lourd dans le budget des travailleurs... Beaucoup moins dans celui des millionnaires ! Un bel exemple de justice fiscale version MR.

Résultat ? 1 ménage wallon sur 5 vit actuellement dans une situation de précarité énergétique. Et les Belges sont les seuls Européens à avoir perdu du pouvoir d'achat en 2016... Une conséquence de plusieurs mesures du gouvernement Michel dont le saut d'index et la TVA sur l'électricité.

La campagne « Merci le MR ! » est à suivre sur Facebook :
www.facebook.com/MercileMR

On dit merci qui ?

Depuis longtemps, la FGTB revendique une baisse de la TVA sur l'énergie de 21 % à 6 %. Pourquoi ? Parce que la TVA est un impôt injuste : le même taux s'applique à tous, indépendamment du niveau de revenus. Un millionnaire payera donc le même montant qu'un travailleur... Inacceptable pour un produit de première nécessité comme l'énergie !

En 2014, le précédent gouvernement avait diminué la TVA sur l'électricité de 21 % à 6 %. Mais, un an plus tard, le gouvernement Michel a enterré cette avancée sociale en réinstaurant le taux à 21 %¹.

Résultat ? La facture d'électricité a augmenté d'environ 10€/mois en moyenne, soit 120€/an. Une perte qui peut peser lourd dans le budget des travailleurs... Beaucoup moins dans celui des millionnaires ! Un bel exemple de justice fiscale version MR.

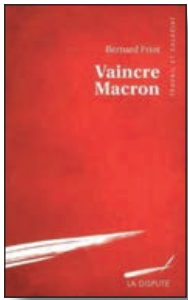
¹ Arrêté royal modifiant l'arrêté royal n° 20 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée, Moniteur belge, 31 août 2015.

Nous reculons tous depuis 3 ans.

Le MR appelle ça la modernité.

Nous préférons le progrès !





Vaincre Macron !

Comment vaincre Macron, et donc le Medef ? En retrouvant la fierté de notre histoire populaire, qui est une histoire d'émancipation du travail, pour sortir le débat public de la fange de la xénophobie et prolonger les conquêtes du mouvement ouvrier au XXe siècle. Le temps est venu de donner un contenu économique concret à l'audace démocratique de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 : les humains naissent et demeurent libres et égaux en droits. Toute personne majeure résidant sur le territoire national doit être dotée de trois droits inaliénables : la propriété d'usage de l'outil de travail afin de faire les choix majeurs dans l'entreprise ; la participation à la délibération des caisses chargées de subventionner l'investissement à la place du crédit bancaire et des groupes capitalistes ; le salaire à vie afin que, assurés de notre reconnaissance sociale, nous décidions au travail en toute liberté. En prenant en main l'investissement et les entreprises, nous sortirons la production de la folie écologique, anthropologique et territoriale du capitalisme.

Bernard Friot est un sociologue et économiste français, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre. Ses recherches portent sur la sociologie du salariat et la comparaison des systèmes de protection sociale en Europe.

Bernard Friot, *Vaincre Macron*, Éd. La Dispute, Paris, octobre 2017, 132 p., 10 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • De la Démocratie
- 4 / Pauvreté • Inégalités criantes, égalité en souffrance !
- 6 / Pensions • Pénibilité : un dossier... pénible
- 7 / ISP • 30^e Congrès de l'ISP
- 8 / IRB • À Bruxelles le dialogue social existe encore

www.cgspwallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Quelle est la place du collectif de travail dans les métiers de l'enseignement ?
- Tronc commun**
- 10 / De la différenciation structurelle à l'accès aux savoirs scolaires pour tous
- Pénibilité du métier**
- 13 / Rassemblement à Liège du 7 novembre : un espoir ?
- Tendances technologiques**
- 16 / Évolutions technologiques : quelles conséquences sur le monde du travail et le secteur de l'enseignement ?
- Retour sur les DASPA**
- 18 / Une École pour tous ?
- Communication**
- 20 / TRIBUNE : du changement !
- 21 / Ensemble pour le changement – Campagne FGTB
- 22 / On dit merci qui ? Merci le MR !

Actualités INTERSECTORIELLES

- 24 / À lire



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11